

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

exercice: 14

Présents : 11

Votants: 12

Séance du 09 juin 2022 à 20 heures 30

L'an deux mille vingt-deux et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juin 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Nathalie FILLLOL, Simon FOURNIER, Muriel LAPIERRE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Représentés: Marie-Reine RIVIERE par Cécile SAVY

Excusés: Pierre-Edouard DAURES, Hubert QUENAULT

Absents:

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: PASSAGE A LA M57 simplifié pour l'ensemble des budgets - DE 2022_045

Sur le rapport de M. Le Maire,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre délégué chargé des comptes publics en date du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 « 3DS » ;

VU l'avis favorable du comptable public en date du 7 juin 2022 annexé ;

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

Article 1 : adopte, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifié, pour le budget principal de la commune de Salmiech, les budgets annexes suivants : Pépinière 1, Pépinière 2, Pépinière 3, Bar Tabac, Assainissement, Boulangerie et Hauts de Salmiech et décide d'appliquer le plan de compte de nature abrégé ;

Article 2 : autorise le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Jean-Paul LABIT

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/09/2022 012-211202551-20220609-DE_2022_045-DE

